

7950

2013



République du Sénégal  
Un Peuple- Un But- Une Foi



Ministère de la Santé et  
de l'Action Sociale

**CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR  
LA COUVERTURE MALADIE  
UNIVERSELLE**

Rapport introductif

### Plan de présentation

**I-Contexte et justification**

**II-Etats des lieux de la couverture du risque maladie**

- 1- Le régime d'assurance maladie obligatoire
- 2- Le régime d'assurance volontaire à travers les mutuelles de santé
- 3- Le régime d'assistance médicale

**III- Expériences et réalisations en cours**

**IV- Les options de mesures et recommandations**

**V- Processus de mise en œuvre**

#### Contexte et justification (1/3)

La demande des services de santé de façon générale constitue une préoccupation majeure.

---

Ménages contribuent directement à hauteur de 34% de la Dépense Nationale de Santé estimée à 254 Milliards FCFA en 2005 (source comptes nationaux de la santé de 2005).

---

Protection contre les risque financier des ménages dans la santé: préoccupation majeure de la demande sociale.

---

**80%** de la population sénégalaise de dispose pas d'une couverture maladie.

**Protection sociale: une des priorités de l'agenda politique du Président de la République.**



*«Au-delà d'un nouveau volontarisme dans le renforcement de l'équipement sanitaire, je compte lancer, en concertation avec les acteurs concernés, un programme de couverture maladie universelle et une sérieuse réflexion sur la gouvernance sanitaire ».* (extrait du discours à la nation du 03 avril 2012)

**Contexte et justification (2/3)**  
Rapport sur la santé de l'OMS de 2010 / Chemin vers une CMU

□ La Couverture Maladie Universelle signifie que **tous** les individus, au moment où ils en ont besoin, ont accès à des **soins adaptés** et d'un **coût abordable**, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention, du traitement ou de la réadaptation.

□ Elle suppose donc **un accès équitable** et une **protection** contre le **risque financier**.

### Les trois dimensions de la CMU

- D1** • La protection contre les risques financiers en santé.
- D2** • La disponibilité effective en services de santé de qualité.
- D3** • La diminution de l'exposition aux risques qui ont une incidence sur la santé.

### Les dimensions de l'extension de la couverture du risque maladie (OMS, 2010)

### Contexte et justification (3/3)

Résolution des Nations Unies sur la CMU au cours de la 67<sup>ème</sup> Assemblée générale du 16 décembre 2012 (OMS comme chef de file et appui aux États de la part de tout le système des NU).

Au Sénégal, le développement de cette CMU va s'appuyer sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Extension (SNECRM) de la Couverture du Risque Maladie, partie intégrante de la SNDES dont l'objectif est de porter le taux de couverture en assurance maladie de 20% à 50% en 2015 et à 65,5% en 2017.

Accélération du processus de mise en œuvre de la SNECRM comme recommandation phare des concertations nationales sur la santé et l'action sociale les 18 et 19 janvier 2013.

## Etat des lieux des différents régimes d'assurance maladie

Régimes	Faiblesses
Régime des agents de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de prise en charge des médicaments par l'imputation budgétaire.</li> <li>Insuffisance des structures agréées par l'imputation budgétaire (cliniques et laboratoires d'analyse privés).</li> <li>Non-acceptation de l'imputation budgétaire par certaines structures publiques notamment pour certaines prestations de spécialité (imagerie ...).</li> </ul>
Les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse dans la gouvernance et la gestion.</li> <li>Insuffisance de l'équité verticale.</li> <li>La fragmentation du dispositif d'assurance maladie obligatoire</li> <li>Non-respect de la pyramide sanitaire par les participants.</li> <li>Renchérissement des dépenses en rapport avec les nouvelles technologies.</li> <li>Non-respect de la nomenclature des actes.</li> </ul>
Assurances privées	Elles couvrent une faible partie de la population avec des primes qui ne sont pas accessibles pour la majeure partie de la population.

Régimes	Faiblesses
Régime d'assurance maladie volontaire à travers les mutuelles de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible gouvernance des mutuelles de santé.</li> <li>Faible niveau d'adhésion et déperdition des membres.</li> <li>Faiblesse des taux de cotisation et des prestations offertes.</li> <li>Faible appui de l'Etat et des collectivités locales.</li> </ul>
Régime d'assistance médicale à travers les initiatives de gratuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance du budget alloué à la Direction générale de l'Action Sociale pour la prise en charge médicale des personnes défavorisées.</li> <li>Défaillances dans les modalités de prise en charge.</li> <li>Problèmes liés à la viabilité financière de certaines initiatives comme le plan Sésame.</li> <li>Carences dans le domaine de l'information et de la communication.</li> <li>Les difficultés liées à l'offre de soins.</li> <li>Le problème de gestion et l'absence de procédures claires et l'insuffisance du contrôle.</li> <li>Initiatives qui dépendent fortement de l'appui des PTF</li> </ul>

## Expériences et réalisations en cours

### Phase de démonstration du Projet DECAM

- ❑ Projet « Décentralisation de l'Assurance Maladie » (DECAM) a pour but d'améliorer l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité parmi les populations des secteurs ruraux et informels et les groupes vulnérables.
- ❑ Objectif visé « Une collectivité locale, une mutuelle de santé au moins ».
- ❑ Quatre (04) départements pilotes (*Kaolack, Saint-Louis, Louga et Kolda*).
- ❑ Restructuration des mutuelles existantes et l'implantation de nouvelles mutuelles de santé dans les zones pilotes depuis 2012.

### Fonds d'équité

- ❖ Objectif du fonds d'équité: la prise en charge médicale gratuite des indigents à travers les mutuelles de santé.
- ❖ Zone d'intervention: *Fatick ; Kaolack; Diourbel et Kaffrine* et le processus de mise en place dans la région de Thiès est en cours.
- ❖ Actuellement 6574 indigents enrôlés dans 43 mutuelles de santé bénéficient de prestations de soins gratuitement.

Cérémonie de signature de conventions entre le MSAS et les mutuelles de santé bénéficiaires du fonds d'équité



### Projet Assurance Maladie Elève (AMEL)

Projet AMEL a permis la prise en charge de 23000 élèves à travers les mutuelles de santé dans les régions de Fatick et Kaolack



### Autres expériences et initiatives

☐ Initiatives de gratuité (dialyse, insuline, ARV, tuberculose....)



### Autres expériences et initiatives

Expérience développée par la mairie Louga (prise en charge médicale des indigents à travers les mutuelles de santé appuyée par MSAS et Abt/USAID



### Renforcement de la réglementation des mutuelles

Mise en œuvre du Règlement N°07/2009/CMU/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale

Office National de la Mutualité Sociale (ONAMS)

Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales (FNGMS)

### Quelle orientation stratégique pour aller vers une CMU au Sénégal?

- ☐ Les secteurs informels et ruraux très développés au Sénégal.
- ☐ Le seul système à disposer de potentiels pour couvrir cette majorité de la population sénégalaise est le régime d'assurance maladie volontaire à travers les mutuelles de santé .
- ☐ Projet d'Appui à l'Extension de la Couverture du Risque Maladie de l'UEMOA.
- ☐ D'où la priorité accordée à la mise en place d'une CMU de base à travers les mutuelles.

**Options de mesures stratégiques dans le court terme et recommandations**

Recommandations	Acteurs responsables
<p>Etendre sur 14 départements la couverture du risque maladie aux secteurs ruraux et informels à travers les mutuelles de santé conformément aux indicateurs de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (27% en 2013 ; 46% en 2014 ; 50% en 2015 ; 60% en 2016 et 65,5% en 2017)</p>	<p>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ONG Primature</p>
<p>Mettre en place des cadres d'appui financiers et réglementaires pour la promotion des mutuelles de santé.</p>	<p>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Economie et des Finances PTF Commission UEMOA</p>

Recommandations	Acteurs responsables
<p>Renforcer et rationaliser les initiatives de gratuité existantes (Plan Sésame, accouchement, césariennes)</p>	<p>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions PTF</p>
<p>Etendre les initiatives de gratuité aux enfants de 0 à 5 ans</p>	<p>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions PTF</p>
<p>Regrouper toutes les initiatives de gratuité dans un Fonds unique.</p>	<p>Primature Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances</p>

Recommandations	Acteurs responsables
<p>Mettre en œuvre la réforme sur les IPM à travers l'application du décret 2012-832 du 07 août 2012.</p>	<p>Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances PTF</p>
<p>Renforcer la prise en charge médicale des fonctionnaires et agents de l'Etat</p>	<p>Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances</p>

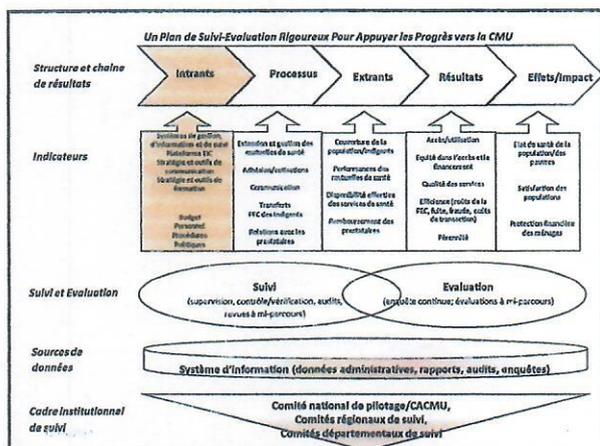
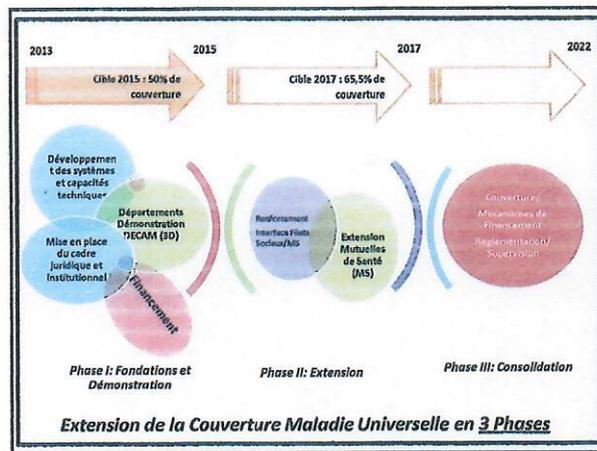
## Mesures d'accompagnement

Recommandations	Acteurs responsables
Garantir une offre permanente de soins de santé de qualité	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions PTF Cliniques et cabinets privés
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de ciblage des indigents et groupes vulnérables éligibles à la CMU	Ministère de l'intérieur Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin PTF
Mettre en place un cadre de synergie entre les bourses de sécurité familiales et autres système de cash transfert et la CMU	Ministère de la santé et de l'Action Sociale Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale PTF

Recommandations	Acteurs responsables
Renforcer la communication sur la CMU	Ministère de la santé et de l'Action Sociale Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique
Développer des stratégies de protection sociale transformatrice pour l'autonomisation des groupes vulnérables	Ministère de la santé et de l'Action Sociale Ministère de la Famille, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Ministère de l'Economie et des Finances DGPSN
Développer des stratégies de financement innovant de la CMU	Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Mettre en place un comité de pilotage multisectoriel de la CMU	Primature et ministères concernés

## Processus de mise en œuvre

Organisation d'un atelier d'élaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'une couverture maladie universelle de base à travers les mutuelles de santé au profit du secteur informel et rural du 20 au 22 mars 2013.



Initiatives	Engagements en 2013	Engagements pour 2013 (FCFA)	Budget Prévisionnel (FCFA) pour les 5 milliards
Plan Sésame	850 000 000	2 500 000 000	800 000 000
Accouchements par voie basse et césariennes	489 676 000	4 138 947 467	1 000 000 000
Enfants de 0-5ans (prise en charge des affectations prioritaires et soins essentiels)	200 000 000	4 982 929 664	1 500 000 000
Subventions générales aux mutuelles de santé pour l'extension du paquet de soins offerts aux 14 départements pilotes	0	2 647 373 000	1 000 000 000
Subvention pour la prise en charge des indigents à travers les mutuelles de santé	0	1 323 787 500	700 000 000
<b>Total</b>	<b>1 539 676 000</b>	<b>14 269 452 131</b>	<b>5 000 000 000</b>

**Procédure de mobilisation des fonds destinés aux mutuelles de santé**

- Ouverture d'un compte de dépôt « CMU » dans les livres du Trésor public.
- Elaboration de conventions entre Ministère de la santé et les unions régionales de mutuelles de santé.
- Virement vers les comptes des unions régionales ouverts dans les livres du trésor payeur régional.
- Tout ce processus sera clairement défini dans un manuel de procédure qui sera élaboré avec les services compétents du MEF.

**Actions et mesures dans le court terme**

**Action 1: Mettre en place un cadre national de coordination de la CMU**

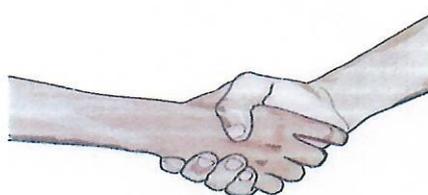
- Adopter un plan d'action 2013-2017 pour chaque régime.
- Adopter un plan de suivi-évaluation 2013-2017 pour chaque régime.
- Harmoniser les mécanismes de ciblage et d'identification des potentiels bénéficiaires des initiatives de gratuité.
- Renforcer les relations entre les programmes de filets sociaux et les mutuelles de santé.

**Action 2: Renforcer les cadres réglementaires des régimes de la CMU**

- Mettre en place l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) conformément au décret 2012-832 du 07 août 2012.
- Mettre en place un fonds de garantie et de solidarité des IPM.
- Diligenter la signature des décrets portant organisation et fonctionnement:
  - ✓ Du Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales
  - ✓ De l'Office National de la Mutualité Sociale.
- Instaurer un paquet de services minimum et un paquet complémentaire pour chaque régime.

**Action 3: Mettre en place les cadres et instruments financiers de la CMU de base**

- Mettre en place la Caisse Autonome de la Protection Sociale Universelle.
  
- Mettre en place le Fonds National de Solidarité Santé (FNSS).



**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE  
AIMABLE ATTENTION!**